

Bercy-Charenton : un projet audacieux voté au Conseil de Paris

Hier, le Conseil de Paris a voté le grand projet d'aménagement Bercy-Charenton. Ambitieux, il prévoit la création d'un nouveau quartier de vie, animé, écologique, attractif et solidaire autour d'un grand espace vert et de nombreux équipements publics. Avec 12 600 emplois et 4 000 nouveaux habitants, le projet contribuera à rééquilibrer l'emploi vers l'Est parisien et à créer une continuité urbaine et paysagère avec Charenton-le-Pont.

Hier, le Conseil de Paris a voté le lancement de la ZAC Bercy-Charenton, projet métropolitain ambitieux sur l'un des derniers grands terrains parisiens mutables (80 hectares).

Un projet conçu avec les Parisien.ne.s

Depuis son origine en 2008, la conception du nouveau quartier Bercy-Charenton s'est accompagnée d'échanges nourris et itératifs avec les Parisien.ne.s. La concertation engagée en 2009 s'est renforcée entre 2011 et 2015, avec l'organisation de réunions publiques, d'expositions et d'ateliers participatifs. Le bilan de cette concertation a été approuvé en Conseil de Paris de juillet 2015. Le dialogue a continué en 2016 autour de l'étude d'impact, puis de l'enquête publique. Le projet a été validé par la commission d'enquête, qui a formulé des requêtes et des recommandations auxquelles la ville a répondu. Au fil des ans, le projet a évolué, en se nourrissant des échanges avec les Parisien.ne.s.

Un projet métropolitain, équilibré et audacieux

Équilibré et harmonieux, le nouveau quartier Bercy-Charenton offrira une mixité de fonctions urbaines : logements, bureaux, activités (artisanat, logistique), commerces, et de nombreux équipements publics (parc, jardins, écoles, crèches, équipements sportifs et culturels...) pour créer un cadre de vie agréable et répondre aux besoins des Parisiennes et des Parisiens.

Résolument ouvert sur la métropole le nouveau quartier a pour objectif de rétablir les continuités entre Paris et Charenton-le-Pont, qui porte un projet ambitieux de l'autre côté du périphérique, et de transformer le lien vers la Seine. Les nouvelles liaisons de part et d'autre du faisceau ferré (notamment la passerelle Nikolaï) vont également changer la vie des riverain.e.s.

Un nouveau réseau d'espaces verts permettra d'aller du parc de Bercy au Bois de Vincennes, à travers le parc de la Râpée, la promenade piétonne de la petite ceinture, et de nouveaux espaces publics adaptés aux mobilités douces.

Dans cette ville compacte et intense, les 6 tours de plain-pied prévues dans le projet seront écologiques, sobres, mixtes et élégantes. Les rez-de-chaussée accueilleront des activités qui

participeront à l'animation de la rue et à l'attractivité du quartier. Leur silhouette répondra aux tours de Paris Rive Gauche de l'autre côté de la Seine ainsi qu'à celle portée par le Maire de Charenton dans son projet.

Le projet permettra enfin de mettre en œuvre à une échelle inédite et massive des solutions innovantes en matière d'énergie et de gestion des eaux de pluie, de contribuer à la lutte contre les îlots de chaleur et au risque inondation, conformément aux exigences du Plan Climat.

Après des échanges nourris, le conseil de Paris a voté hier avec cette délibération le protocole foncier avec la SNCF, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, la création et la réalisation de la ZAC, le contrat de concession confiant la réalisation de l'aménagement à la SEMAPA, c'est à dire l'ensemble des documents permettant un passage en phase opérationnelle du projet. Plusieurs vœux et amendements ont été adoptés dont l'un intégrant une piscine au programme des équipements publics.

Contact presse : Chloé Humpich / presse@paris.fr / 01.42.76.69.23